

Garantie Standard Bring-in / Send-in

En choisissant d'acquérir un produit Brother, vous optez pour un appareil de grande qualité technique et vous avez l'assurance que nous sommes à vos côtés, même après l'achat. Brother accorde sur tous ses appareils une garantie constructeur de 24 mois à l'exception des imprimantes mobiles, des produits All in Box et des étiqueteuses professionnelles avec une garantie constructeur de 36 mois. Pour de nombreux appareils, il est possible de prolonger ce temps de garantie (dans les 60 jours suivant la date d'achat) ou de souscrire une extension de garantie On-site. Voir détails sur www.brother.ch.

Cette garantie comprend :

- La réparation ou le remplacement des pièces défectueuses. Les travaux de réparation sont effectués par le Service Center Brother.

Sont exclus de la garantie :

- Les consommables tels que tambours, toner, courroies OPC, etc.
- L'usure normale de pièces comme l'unité de fixation, les rouleaux de presse-papier, les têtes d'impression etc.
- Les contrôles réguliers et la maintenance.
- Les frais de transport et/ou d'acheminement de même que les frais encourus pour le montage et démontage de l'appareil.
- Les dommages dus :
 - aux erreurs de manipulation et à l'inobservation des modes d'emploi
 - à l'utilisation de matériel d'autres fabricants
 - aux accidents, au transport et aux cas de force majeure
 - à l'inobservation des règles d'ordre technique
 - aux services et réparations non conformes exécutés par des tiers
 - aux chutes ou aux coups
 - à l'infiltration de poussière ou d'humidité
 - à la négligence dans les mesures à prendre pour minimiser un dommage
 - au non-respect des directives du fabricant pour écarter un dommage

Brother (Suisse) SA décline toute responsabilité pour des dommages ultérieurs ou des pertes de données.

Réparations pendant la période de garantie

Les appareils sont réparés par le Service Center Brother selon les conditions de garantie. Pour ce faire, l'appareil peut être ramené sur son lieu d'achat ou envoyé à notre centre des réparations. (Le retour de l'appareil est ensuite gratuit). Pour éviter toute demande complémentaire ultérieure, veuillez nous indiquer la description détaillée de la panne et joignez le justificatif d'achat, pour que nous puissions déterminer avec précision la date de début de la garantie. Veuillez utiliser pour cela le formulaire de réparation.

Garantie sur les pièces remplacées ou réparées

Si la garantie standard devait prochainement expirer, nous accordons 3 mois de garantie de réparation supplémentaires sur les pièces/parties échangées ou réparées, à compter du moment de l'échange ou de la réparation.